

Jean-Pierre Pages

Chronologie des faits

10 décembre

- L'Erika appareille au port de Dunkerque.

11 décembre

- Le capitaine de l'Erika lance un appel radio au port de St-Nazaire pour demander une escale de réparation qui lui est refusée.

12 décembre

- À 6H l'Erika lance un SOS pour signaler un grave problème de structure et demande l'évacuation de l'équipage. À 8 heures 15, le pétrolier est cassé en deux.

- Le plan " Polmar-mer " est déclenché par la préfecture maritime de Brest.

13 décembre

- Les deux parties de l'Erika ont sombré.
- Une nappe de 10 000 tonnes de fioul se déplace dans la direction Est-Sud à une vitesse de 2 km/heure.

14 décembre

- Jean-Claude Gayssot, Ministre des transports, envisage de demander une modification de la réglementation internationale sur les pavillons de complaisance.
- Les échantillons de fioul analysés par le Cedre se révèlent peu toxiques.

15 décembre

- Les préfets sont en alerte ; le fioul lourd échappé de l'Erika menace les côtes.
- Le capitaine de l'Erika, Krun Mathur (d'origine indienne) est mis en examen.
- Patrice le Floch, président du comité local des pêches de Lorient pressent une catastrophe économique.

16 décembre

- TotalFina déclare ne pas se sentir responsable de la catastrophe.
- Des huissiers parcourent le littoral atlantique pour faire l'état des lieux en prévision des demandes d'indemnisations.

18 décembre

- Les autorités maritimes affirment que la partie avant ne fuit pas et que l'arrière très peu.

20 décembre

- Le pompage des nappes de fioul s'avère impossible en raison des conditions météo. De plus, la viscosité et l'adhérence du produit sont tels qu'aucun dispersant n'a d'effet.
- L'association " Robin des bois " accuse le Cedre d'être financé et piloté par l'ensemble du secteur pétrolier français
- Jean-Claude Gayssot annonce la mise en place d'un centre opérationnel au niveau national, chargé d'assurer la coordination entre tous les ministères concernés et les divers organismes spécialisés. Il affirme que tous les préjudices subis par les pêcheurs seront pris en charge par l'Etat.

22 décembre

- Déclenchement du plan " Polmar-terre " en Vendée et en Charente-Maritime.
- S'appuyant sur le droit maritime international, Thierry Desmarest rejette la responsabilité de la catastrophe sur l'armateur indiquant simplement que, comme affréteur, cela n'empêchait pas TotalFina d'être concerné.
- Le naufrage de l'Erika donne l'occasion de reparler des résidus " oubliés " de l'Amoco Cadiz qui sont stockés depuis 20 ans dans le port de la Rochelle.

23 décembre.

- La presse s'interroge sur l'attitude de Dominique Voynet en déplacement à la Réunion : elle souhaite y passer les fêtes de Noël ; " que je sois avec un ciré et des bottes sur place ne changera rien ".

- Plusieurs communes du littoral demandent à Corinne Lepage de défendre leurs intérêts.

- Thierry Desmarest déclare que la société Total s'impliquera dans l'indemnisation des victimes et le suivi de la marée noire.

- Laurent Fabius annonce la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur les catastrophes maritimes et les moyens de les prévenir.

25 décembre

- Dominique Voynet, interrompant ses vacances à la Réunion, se rend en Vendée et en Loire-Atlantique : " Ce n'est pas la catastrophe écologique du siècle " déclare t-elle, pour relativiser les conséquences du naufrage.

- Tandis que les premières nappes de fioul touche Belle-Ile, le combat du pompage autour de l'épave est considéré comme perdu.

26 décembre

- Une tempête " historique " s'abat sur la France.

27 décembre

- 400 km de côtes sont souillées du sud du Finistère au nord de la Vendée : le Morbihan et la Loire atlantique sont les départements les plus touchés.

- Dominique Voynet a qualifié dans Libération le naufrage de l'Erika de " catastrophe écologique, économique et patrimoniale dont il est difficile d'évaluer l'ampleur ".

28 décembre

- Les collectivités locales s'arment en vue d'un procès et les préfets chiffrent tout au centime près, les factures seront soumises aux assureurs et au Fipol.

30 décembre

- À l'issue d'une rencontre avec Lionel Jospin, Thierry Desmarest annonce que son groupe financera directement les travaux de pompage du fioul restant, soit un investissement de 400 millions de francs. La compagnie met également en place un fonds d'urgence de 40 millions pour le nettoyage (achat d'équipement, opérations de collecte, de stockage et d'évacuation de la pollution).

- Bruxelles veut faire jouer la responsabilité des affréteurs en s'inspirant du système pollueur/payeur, déjà appliqué aux USA depuis le naufrage du cargo Exxon-Valdez.

5 janvier

- Amplification de la polémique autour de l'indépendance du Cedre.

6 janvier

- Le Cedre réagit aux informations du Monde et justifie ses liens avec l'industrie pétrolière.

- Dominique Voynet reconnaît avoir eu une phrase malheureuse sur la marée noire et ne pas avoir été comprise en voulant rassurer.

13 janvier

- Le rapport de la commission d'enquête sur le naufrage de l'Erika est remis à Jean-Claude Gayssot. Il met hors de cause le capitaine et l'équipage, mais accuse les responsables commerciaux du navire. Les Parlementaires formulent sept recommandations, en application du principe de précaution, à l'attention du Gouvernement.

14 janvier

- L'organisation du ramassage du pétrole sur les plages est dénoncée : le transport des déchets vers les lieux de stockage pourrait entraîner une pollution terrestre.

19 Janvier

- Jacques Chirac dénonce au Croisic " la course au profit " et exige une réglementation plus sévère du transport maritime.

26 janvier

- Un protocole d'accord est signé entre l'Etat et TotalFina, mais il laisse en suspens les questions du traitement de l'épave et de sa cargaison encore en soute.

1er février

- Un laboratoire privé du Var déclare que l'Erika n'était pas chargé de fioul, mais d'un résidu de raffinage hautement cancérigène.

4 février

- Jean-Claude Gayssot, est consacré " monsieur marée noire " pour coordonner l'action de l'Etat et veiller à l'information : Dominique Voynet paie sa mauvaise évaluation de l'émotion suscitée par la marée noire.

5 février

- Une manifestation réunit 30000 personnes à Nantes au slogan de " Seattle-marée noire, même combat ".

9 février

- Les Verts font " 25 propositions pour en finir avec l'Erika " parmi lesquelles : L'application du principe pollueur-payeur, l'instauration des doubles coques, l'élimination des anciens navires, l'assainissement du secteur des sociétés de contrôle et de classification, l'instauration de contrôles draconiens et l'indemnisation des victimes de marées noires comme le sont les victimes de dommages économiques.

12 février

- Une charte de la " sécurité maritime " est signée par les principaux opérateurs français concernés par le transport des produits pétroliers en présence de Jean-Claude Gayssot.

15 février

- Lionel Jospin annonce que la France a rédigé 3 mémorandums sur la sécurité des transports en mer.

Documents

18 février

- La solution du pompage (prise en charge par TotalFina) pour traiter la cargaison de l'Erika est retenue.

21 février

- Dominique Voynet admet qu'effectivement le fioul " n°2 " contient des composants toxiques qui en font un produit de forte présomption cancérigène.

26 février

- On apprend que les pouvoirs publics savaient, dès le naufrage, que le pétrolier transportait un fioul lourd classé parmi les produits cancérigènes.

4 mars

- La Commission Européenne doit étudier trois propositions de directives concernant la sécurité du transport maritime.

9 mars

- L'Ineris confirme le caractère cancérigène du fioul. Les informations différenciées mettent en lumière les dysfonctionnements politiques et administratifs de la gestion de la catastrophe.

14 mars

- Une association de bénévoles dépose plainte contre l'État pour " exposition directe d'autrui à risque de mort ou blessure ".

17 mars

- Le mécontentement monte à l'encontre du Fipol : complexité des demandes, modicité des indemnités versées sont mises en cause.

1er avril

- Une nouvelle polémique est ouverte autour des clauses confidentielles contenues dans le protocole signé entre l'État et TotalFina.

7 avril

- Avec le soutien de la Secrétaire d'État au tourisme, Mme Demessine, les professionnels du tourisme lancent une campagne de promotion pour tenter de sauver la saison estivale sur le littoral Atlantique.

21 avril

- Né du mariage de TotalFina et d'Elf, Atofina devient le cinquième chimiste mondial.

29 avril

- Les vacances de Pâques sont qualifiées de désastreuses pour les professionnels du tourisme dans les régions touchées par la marée noire.

4 mai

- Le juge d'instruction du dossier de l'Erika à Paris, Dominique de Talancé, annonce la mise en examen du patron de " Panship ", société responsable de la gestion nautique du bateau et de l'armateur.

15 mai

- Mme de Talancé est parvenue à la conclusion que la fragilité structurelle de l'Erika était connue bien avant le drame par Giuseppe Savarese, responsable de " Tevere Shipping ", (propriétaire du pétrolier) et par Antonio Pollara, patron de " Panship ", (responsable de la gestion nautique du navire).

- La réorganisation du groupe TotalFina-Elf prévoit 1313 suppressions d'emploi sans licenciement.

9 juin

- TotalFina reprend en main sa communication en invitant les médias à bord de son hélicoptère pour prendre la mesure de ce qui a été mis en œuvre pour le pompage de l'épave.

21 juin

- La commune de Mesquer (Loire-Atlantique) demande (par la voix de Corinne Lepage) au tribunal de commerce de St-Nazaire devant lequel elle a assigné TotalFina, de considérer comme déchets les nappes de fioul répandues sur les côtes afin de faire jouer la loi sur les déchets de 1975 et le principe pollueur-payeur.

28 juin

- La France perd la première place des pavillons bleus en Europe, au profit de l'Espagne.

3 juillet

- Les opérations de pompage de l'épave débutent.

5 juillet

- Le FIPOL se réunit à Londres pour débattre du taux de dédommagement pour couvrir les préjudices de la marée noire.

- Les avocats de la commune de Mesquer plaident devant le tribunal de commerce de St-Nazaire pour que soit appliquée, à l'encontre de TotalFina, la loi sur les déchets. 50 communes se déclarent prêtes à suivre l'exemple de Mesquer.

8 juillet

- Des prélèvements sont effectués sur la partie avant de l'épave, sous le contrôle d'un huissier afin de mettre fin à toute polémique sur la nature de la cargaison.

- Lionel Jospin, en Bretagne, promet une indemnisation à 100% des victimes de l'Erika.

12 juillet

- Le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale intitulé, " Après l'Erika, l'urgence " a été rendu public. Il est accompagné d'un certain nombre de propositions sur la prévention et le contrôle des navires, les responsabilités et la lutte contre la pollution.

14 juillet

- Une nappe de fioul qui s'est probablement décrochée des rochers au large s'échoue sur la plage de la Turballe en Loire-Atlantique.

17 juillet

- Le pompage principal de la partie avant de l'Erika s'achève.

21 juillet

- 14 plages de Loire-Atlantique sont encore jugées impropres à la fréquentation.

23 juillet

- Les conditions météorologiques permettent le démarrage du pompage de la partie arrière de l'épave.

30 juillet

- TotalFina annonce la fin du pompage principal de l'Erika, soit 10 000 tonnes de fioul. Il reste à effectuer un pompage de finition.

4 août

- L' " Association des Bénévoles de l'Erika " demande une expertise du clore révélé par les analyses du fioul réalisées par le laboratoire

Analytica.

11 août

- Le " collectif anti-marée noire ", s'appuyant sur des prélèvements effectués sur les plages, conteste à nouveau le contenu de l'Erika, il s'agirait " d'un déchet industriel spécial " interdit à la commercialisation et à la circulation maritime.

17 août

- Les départements du Finistère, Morbihan et Côtes-d'Armor constatent une baisse de fréquentation de 10 à 50% suivant les endroits. Pour les touristes, Bretagne égale Erika.

28 août

- Jean-Claude Gayssot a fixé le seuil de propreté de l'épave au-delà de laquelle les travaux de nettoyage devront cesser. Des micro-organismes stimulés par un engrais devraient parachever le travail.

6 septembre

- Le pompage du contenu de l'Erika est terminé. Ce sont 11 235 tonnes de fioul qui ont été extraites de l'épave ce qui laisse penser que près de 20 000 tonnes se sont échappées des soutes du pétrolier depuis son naufrage.

9 septembre

- L'association " Robin des Bois " dénonce le retard pris par Total pour le retraitement des déchets mazoutés.

16 septembre

- Le collectif anti-marée noire lance Radio Erika.

19 septembre

- Une cellule d'indemnisation, " Erika entreprises 65 " a été mise en place dans le Morbihan pour porter assistance à tous ceux qui sont amenés à déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès du Fipol ou d'avance sur trésorerie auprès du Trésor public.

26 septembre

- Le Fipol conteste le montant des indemnités demandées par les ostréiculteurs.

- TotalFina a retenu l'entreprise Brézillon, filiale de Bouygues Construction, pour traiter les 200 000 tonnes de déchets mazoutés.

27 septembre

- Jean-Claude Gayssot, a tranché sur le devenir du pétrolier qui restera en état au fond de la mer. Toutefois, l'épave sera sous surveillance et la préfecture de Brest réalisera un bilan mensuel à partir de survols de contrôle réguliers.

2 octobre

- Paul Roncière, Secrétaire général à la mer, en visite à Belle-Ile, a annoncé que des décisions devraient être prises, ces prochains jours, fixant les modalités et les moyens mis en œuvre pour la poursuite des chantiers de dépollution du littoral.

4 octobre

- Selon les responsables des travaux de dépollution dans la presqu'île guérandaise, environ 15 000 tonnes seraient encore présentes au fond de l'eau et sur les rochers. Après la pose estivale, les travaux de nettoyage vont reprendre pour plusieurs mois.

Jean-Pierre Pages

Les acteurs de l'Erika

Erika

- **Krun Mathur** : Capitaine de l'Erika, de nationalité indienne.
- **Antonio Pollara** : Patron de la société Panship, responsable de la gestion nautique du navire.
- **Giuseppe Savarese** : Responsable de la société Tevere Shipping, propriétaire du pétrolier et de RINA (société de classification italienne).

TotalFina

- **Thierry Desmarest** : PDG de TotalFina
- **Pierre Guyonnet** : Responsable de la mission Littoral Atlantique
- **Bernard Thouilin** : Responsable du transport maritime chez TotalFina

Gouvernement

- **Jean-Pierre Chevènement** : Ministre de l'intérieur.
- **Michelle Demessine** : Secrétaire d'État au tourisme.
- **Jean-Claude Gayssot** : Ministre de l'équipement et des transports.
- **Jean Glavany** : Ministre de l'agriculture et de la pêche.
- **Marylise Lebranchu** : Secrétaire d'État aux PME.
- **Alain Richard** : Ministre de la défense.
- **P. Roncière** : Secrétaire général de la mer auprès du Premier Ministre.
- **Dominique Voynet** : Ministre de l'environnement.
- **CIATD** : Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire.

Préfectures

- **Christian Leyrit** : Préfet de Charente-Maritime, coordinateur du plan "Polmar-terre"
- **Yves Naquet-Radiguet** : Préfet maritime à Brest
- **Jean Loup Velut** : Commissaire en chef de la préfecture maritime de Brest

Justice

- **Dominique de Talencé** : Juge d'instruction chargée du dossier de l'Erika.
- **Jean Paul Levy** : Avocat du capi-

taine indien Krun Mathur.

- **Corinne Lepage** : Ancienne ministre de l'environnement, avocate de la commune de Mesquer (l'avocate a également défendu l'intérêt des maires bretons après la marée noire de l'Amoco Cadiz en 1978).

Elus

- **Laurent Fabius** : Président de l'Assemblée Nationale.
- **François Fillon** : Président RPR du Conseil Régional des Pays de la Loire.
- **Louis le Penec** : Sénateur du Finistère, ancien ministre de la mer.
- **Philippe de Villiers** : Président RPF du Conseil Général de Vendée.
- **Noël Mamère** : Député Vert de Gironde.
- **Josselin de Rohan** : Président du Conseil Régional de Bretagne.

Elus Locaux

- **René Leroux** : Maire PS de la Turballe.
- **Yves Métaireau** : Maire UDF de la Baule.
- **Christophe Priou** : Maire RPR du Croisic.

Organismes nationaux

- **AFSSA** : Agence française de sécurité sanitaire des aliments
- **BEA** : Bureau étude accident.
- **CEDRE** : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux.
- **COM** : Centre opérationnel de la marine.
- **CROSS** : Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage.
- **DDASS** : Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.
- **Institut français de navigation.**
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
- **INERIS** : Institut national de l'environnement et du risque.

Organismes internationaux

- **Commission européenne** : Mme Loyola de Palacio : Vice présidente de la commission chargée des transports et de l'énergie.
- **BIT** : Bureau international du travail.
- **FEEE** : Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe.
- **FIPOL** : Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.
- **ITF** : Fédération internationale de transport, regroupe les syndicats du secteur maritime.
- **OMI** : Organisation maritime inter-

nationale.

Organisations professionnelles et régionales

- **AFCAN** : Association française des capitaines de navires.
- **ANEL** : Association nationale des élus du littoral.
- **CNC** : Centre national de la Conchyliculture, regroupe les éleveurs de coquillages notamment les ostréiculteurs.
- **Comité local des pêches de Lorient.**
- **Fédération de l'industrie hôtelière de Bretagne.**
- **Syndicat mixte des communes bretonnes.**
- **Syndicat des paludiers de Guérande.**

Associations de défense de l'environnement

- **ABE** : Association des bénévoles de l'Erika.
- **DEMB** : Association Bretagne vivante.
- **Association Robin des bois.**
- **Collectif anti-marée noire de Lorient.**
- **Comité anti-marée noire.**
- **LPO** : Ligue protectrice des oiseaux.
- **Réseau 56**, "sortir du nucléaire"
- **Bretagne Vivante** : Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne.